

RAPPORT SUR L'ORIENTATION BUDGETAIRE

Madame la Présidente informe les membres du syndicat que la tenue d'un débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3500 habitants, les établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants (articles L 2312-1, L3312-1, L4311-1 ET I 5211-26 du Code Général des Collectivités Territoriales).

La Loi NOTRe a renforcé l'information et le débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'effectue sur la base d'un rapport sur l'orientation budgétaire (ROB), les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

L'information est même renforcée pour les collectivités de plus de 10 000 habitants puisque le Rapport d'Orientation Budgétaire doit, en outre comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel.

Le DOB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au préfet du département ainsi qu'aux communes membres. Il fait l'objet d'une publication dont les modalités sont précisées par décret

Le rapport sera en pièce jointe de cette délibération.

Il est à noter que le débat doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget primitif et n'a aucun caractère décisionnel.

Les Objectifs du DOB :

Le débat d'Orientation Budgétaire (DOB) permet

- De présenter le contexte économique national et local ;
- D'informer les élus sur la situation financière de la collectivité ;
- De présenter à l'assemblée délibérante l'orientation budgétaire qui préfigure les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

Il est pris acte du DOB par une délibération spécifique de l'assemblée délibérante. Ainsi, par son vote, les membres du SYNDICAT MIXTE prennent non seulement acte de la tenue du débat mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le Débat d'Orientation Budgétaire

Présentation du contexte économique national et local

Madame la Présidente rappelle l'importance de la mission du Syndicat Mixte Piste d'Education Routière qui initie les enfants du territoire à la sécurité routière, en leur apprenant à reconnaître les panneaux de signalisation et à se déplacer à vélo en connaissance. Cet apprentissage qui reste de nos jours, primordial est dispensé par une animatrice, Madame DEBURCK, seule agent du Syndicat Mixte. La part administrative de la gestion du dit syndicat étant effectué par le secrétariat de la Mairie du GIVRE, la commune demandant une participation dont le mode de calcul a été redéfini par la délibération 202204_09 du SMPER le 11 avril 2022 en réunion ordinaire du comité syndical.

La situation économique et nationale démontre une forte augmentation des prix que ce soit au niveau énergétique, déplacement ou consommation.

Le syndicat n'ayant pas d'autres vocations que l'apprentissage des dangers de la route et de comment s'en prémunir au mieux, seuls les dépenses liées aux déplacements et aux salaires de l'animatrice pèseront réellement sur le budget du syndicat.

D'informer les élus sur la situation financière de la collectivité

Situation non définitive au 31 12 2022 :

Dépenses Fonct.	Budget	Etat	Recettes Fonct.	Budget	Etat
Chapitre 11	10 400,00 €	7 484,32 €	64 remb. Sur charges		556,82 €
Chapitre 12	32 940,03 €	29 952,91 €	02	13 122,11 €	13 122,11 €
Charges de gestion	3 830,00 €	3 964,76 €	74	36 849,51 €	36 849,51 €
Amortissements	440,00 €				
Total Dépenses Fonct	49 971,62 €	41 401,99 €	Total Recettes Fonct.	49 971,62 €	50 528,44 €

Dépenses Inv.	Budget	Etat	Recettes Inv.	Budget	Etat
16	580,00 €	580,00 €	001	13 258,41 €	
21	15 380,00 €	14 780,00 €	021	2 261,59 €	2 261,59 €
			040	440,00 €	440,00 €
Total	15 960,00 €	600,00 €		15 960,00 €	2 701,59 €

De présenter à l'assemblée délibérante l'orientation budgétaire qui préfigure les priorités qui seront affichées dans le budget primitif

Le budget attend les dernières écritures de l'année mais ne connaît pas de fluctuation importante.

Nous pouvons donc continuer à nous inscrire dans les mêmes objectifs que les années précédentes sans toutefois oublier de renforcer la ligne permettant l'achat de carburant, indispensable à notre vocation.

A savoir :

Notre volonté d'inscrire en investissement les recettes pour permettre si besoin l'achat d'un véhicule permettant à l'animatrice de se déplacer dans toutes les écoles et de transporter le matériel ;

De garder le montant de subventions versé à la Sécurité Routière ;

De maintenir sans hausse, la participation des communes ;

De maintenir le mode de calcul pour refacturation de la partie secrétariat à la commune du GIVRE.